

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°071/2026

OBJET : ADHÉSION A LA CHARTE RÉGIONALE « ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL »

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 15 SEPTEMBRE à 19h**

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA - N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

ABSENTS EXCUSES : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET - S. PARIS procuration à S. VIDAL- R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

Monsieur Bruno ESPERANCA présente à l'assemblée la charte régionale « Engagé pour le végétal » proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale « Engagé pour le végétal » propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent les enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine, santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraichissement urbain, insertion paysagère...
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'action progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son rapporteur, M. Bruno ESPERANCA, Conseiller Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'engager en faveur du végétal ;

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

066-216600148-DE_071_2026-DE
A G E D I

ADOpte le cahier des charges, tel qu'annexé à la présente délibération ;

SOLLICITE l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Engagé pour le végétal » pour le niveau 1 : « On s'engage » (mise en œuvre des bonnes pratiques dans tout nouveau projet) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en matière.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

066-216600148-DE_071_2026-DE
A G E D I